

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LATOUR**

Séance du 03/04/2023

Nombre de membres :	
Afférents au Conseil Municipal	: 5
Présents	: 5
Qui ont pris part à la délibération	: 5

Objet :

Vote des taux de taxes locales

Date de la convocation :
27/03/2023

Délibération Modificative de
la DCM N°2023-16 du
04/04/2023 suite à une erreur
matérielle

Date d'affichage :
15/05/2023

L'an deux mille vingt trois et le trois avril, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard Thibaud, Maire par intérim.

Présents : G.Thibaud, C.Cabanac, M.Belviso, I.Meffert. H. Roesing

La démission du maire en exercice (Mr Kubala), présentée en janvier 2023, a été acceptée par Monsieur le préfet à compter du 31 mars 2023 et de ce fait le conseil municipal ne compte plus que 5 membres à compter du 1^{er} avril 2023

Monsieur Gérard Thibaud, Maire par intérim, propose au Conseil Municipal une revalorisation des taux de taxes locales

Compte tenu de l'inflation et des baisses de dotation prévisibles, compte tenu de la baisse de recettes fiscales liée à la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales, compte tenu également de la possibilité qu'ont les communes de réévaluer les taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter de 2023, en lien avec une augmentation des autres taxes, et sur les conseils de la direction régionale des finances publiques, Monsieur Thibaud propose une augmentation raisonnée de 2 % des différents taux d'imposition locale

Taxes	Taux 2022	Taux 2023
TFB	26,20	26,72
TFNB	35,50	36,21
TH	11,35	11,58
CFE	13,00	13,26

Certifié exécutoire
par le Maire compte tenu de
l'envoi en sous-préfecture :
le 15/05/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et approuve à la majorité des membres présents et représentés,

Votants 5 pour : 4 Contre : 1 Abstention : 0

Gérard Thibaud, maire par
intérim

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an sus dit.
Au registre sont les signatures.

